

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20111110-VD20111011-0014-DE
Date de signature : 21/11/2011
Date de réception : 21/11/2011

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

14

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 10 novembre 2011



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme DILLENSEGER (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. BERTELOOT) - Mme GARRET-RICHARD (pouvoir M. MARTIN) - M. DELVALEE (pouvoir Mme MODDE) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. BROCHERIEUX (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. ALLAERT - M. BEKHTAOUI - Mme GAUTHIE - M. DUGOURD

OBJET

DE LA DELIBERATION

Musées - Mécénat - Conventions-type

Mme DURNET-ARCHERAY au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 19 mai 2008, le Conseil Municipal a approuvé le texte de deux conventions-type de mécénat pour le Musée des Beaux-Arts, l'une relative aux opérations dont le mécène est une entreprise, une fondation ou une association, l'autre relative aux opérations dont le mécène est un particulier.

Il est proposé d'étendre ce dispositif à l'ensemble des musées municipaux: Musée Archéologique, Musées de la Vie Bourguignonne et d'Art Sacré, Jardin des Sciences et d'adopter les deux nouvelles conventions-type, jointes au rapport.

Chacune sera ensuite déclinée et adaptée aux spécificités des actions qui pourront faire l'objet d'un acte de mécénat au profit d'un des établissements concernés.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- approuver le texte des deux conventions-type de mécénat à mettre en oeuvre au Musée Archéologique, aux Musées de la Vie Bourguignonne et d'Art Sacré et au Jardin des Sciences, jointes au rapport ;

2- m'autoriser à apporter à ce texte les modifications de détail requises pour l'adapter aux particularités de chaque opération de mécénat à venir, et à signer les conventions correspondantes ;

3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ